

ARRETE DU MAIRE

OBJET :

**Fermeture temporaire du Grand
Jardin pour manifestation
culturelle**

Du lundi 07 novembre au mardi 15
novembre 2022

Le Maire de Villeneuve-lès-Maguelone,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1 et suivants,

Vu la délibération n°2022DAD082 prise par le Conseil municipal en date du 26 septembre 2022, relative à la convention de partenariat entre la Commune et l'association « TSV » pour l'organisation des « 30 ans de Bérenger de Frédol »,

Considérant l'organisation de l'événement des « 30 ans de Bérenger de Frédol »,

Considérant l'occupation du Grand Jardin par l'association TSV pour le montage d'éléments temporaires et notamment d'un chapiteau, dans le cadre de l'organisation dudit événement,

Considérant l'obligation du Maire de veiller à assurer la sécurité publique et par conséquent la sécurité des usagers du Grand Jardin,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le site du Grand Jardin, à Villeneuve-lès-Maguelone est fermé au public du 07 novembre 2022 à 8h00 au mardi 15 novembre 2022 à 17h00.

ARTICLE 2 :

Les équipes de l'association « TSV », domiciliée 1 passage de la Marne, 34170 CASTELNAU-LE-LEZ, ainsi que les équipes municipales sont autorisées à circuler et faire circuler des matériaux sur le Grand Jardin tous les jours sur la période de fermeture du site pour la préparation et l'organisation de l'événement des « 30 ans de Bérenger de Frédol ». Parmi les équipements, un chapiteau sera notamment installé par les équipes sur le Grand Jardin pendant la période de fermeture.

ARTICLE 3 :

Le Grand Jardin sera ouvert au public sur les jours et horaires suivants :

- Vendredi 11 novembre 2022 de 11h00 à 00h00 ;
- Samedi 12 novembre 2022 de 9h00 à 1h00 ;
- Dimanche 13 novembre 2022 de 9h00 à 19h00.

L'accès au site sera fera par les petits portails situés côté boulevard des Moures et côté chemin du Mas Neuf.

ARTICLE 4 :

L'espace du boulodrome, à côté du Grand Jardin, reste ouvert aux horaires habituels.

Exceptionnellement, il sera fermé les 11, 12 et 13 novembre 2022.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la commune.

ARTICLE 6 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 7 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale ainsi que Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villeneuve-lès-Maguelone sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Publié le : 04 NOV. 2022 -

Pour extrait conforme : en Mairie le

04 NOV. 2022 -

Le Maire
Véronique NÉGRET



Pour Madame le Maire
empêchée, le Premier
Adjoint, Thierry Tanguy.